

AVIS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL

PLAN PLURIANNUEL 2011/2014 DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE PUBLIQUE CONCERTÉE EN FAVEUR DE L'OCCITAN EN AQUITAINE

Vu le rapport de saisine transmis par Monsieur le Président du Conseil Régional d'Aquitaine relatif au Plan pluriannuel 2011/2014 de la politique linguistique publique concertée en faveur de l'occitan en Aquitaine,

Vu l'avis de synthèse de la Commission « Cadre de vie et solidarités »,

En préambule, le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional Aquitaine apprécie la prise en compte, dans le cadre de ce plan pluriannuel, d'une large partie des préconisations qu'il avait formulé dans son rapport et son avis de décembre 2005, complétées en décembre 2009 sur la question de l'enseignement.

Ce Plan pluriannuel s'inscrit donc dans le prolongement d'un travail relancé par le Conseil régional d'Aquitaine en 2006 avec la création de *l'Amassada* puis de l'adoption en 2008 d'une série d'orientations pour la période 2008-2010, dont la mise en œuvre a fait l'objet d'une évaluation fin 2010.

Le Plan proposé s'articule autour de deux axes essentiels :

- la transmission de la langue,
- et sa socialisation.

Il comporte en outre deux dispositions déterminantes :

- la mise en place d'une conférence régionale de coopération institutionnelle de la politique linguistique occitane, rassemblant les pouvoirs publics (Etat, collectivités territoriales), ceci dans la perspective de création d'un Office public de la langue occitane en concertation avec la région Midi-Pyrénées ; le CESER approuve le sens de cette démarche qui rejoint deux des préconisations formulées en 2005.
- la révision de la convention cadre entre le Conseil Régional d'Aquitaine et le Rectorat de l'Académie de Bordeaux, déterminante du point de vue des objectifs prioritaires relevant de la transmission de la langue.

Le CESER estime que les deux axes-clés de ce plan pluriannuel correspondent à la réalité des conditions nécessaires à la préservation de la langue occitane en Aquitaine d'une part et d'autre part au développement de ses usages.

S'agissant de la transmission, l'assemblée socio-professionnelle apprécie le souci exprimé à la fois d'un renforcement de l'offre d'enseignement et celui de continuité pédagogique de cette offre dans le cadre scolaire, dont la convention-cadre avec les autorités académiques constitue le pivot, ou hors cadre scolaire (formation des adultes).

Dans ce registre, le projet de convention-cadre pour le développement et la structuration de l'offre d'enseignement de l'occitan et en occitan dans l'Académie de Bordeaux pour la période 2011-2015 marque un réel progrès, notamment quant aux objectifs de développement de l'offre de formation aux

différents niveaux d'enseignement (1^{er} degré, 2nd degré), en prenant en compte les diverses voies (initiation, enseignement bilingue, enseignement par immersion). Le CESER rappelle l'importance du maintien d'une filière occitan à l'Université de Bordeaux. A cet égard, il se félicite du maintien de la formation du CAPES d'occitan et appelle de ses vœux à la concrétisation d'un projet de licence professionnelle, compensant la fermeture du Certificat en Langue occitane de cette université.

S'agissant de la création de nouvelles sections pour l'enseignement bilingue dans le second degré, le CESER aurait souhaité que soit plus clairement précisé le nombre d'élèves « suffisant », ce terme étant susceptible d'interprétations variables sinon arbitraires.

Concernant l'enseignement immersif, le CESER relève avec intérêt la perspective de définition d'une convention spécifique entre la Fédération régionale des écoles *calendretas* et les co-signataires de la Convention-cadre.

L'assemblée socio-professionnelle insiste sur l'importance des dispositions contenues dans cette convention relatives au recrutement et à la formation des personnels enseignants, entendus comme conditions nécessaires au déploiement d'une offre d'enseignement. Elle apprécie le souci de favoriser parallèlement les projets artistiques et culturels dans les établissements et la volonté de valoriser l'occitan lors du Festival des lycéens.

Le volet du plan pluriannuel relatif à la socialisation de la langue appelle également plusieurs observations :

- Concernant la présence de la langue dans les médias, le CESER note l'intérêt d'un soutien et d'une structuration des radios associatives de langue occitane et le principe d'une mutualisation des programmes radiophoniques à l'échelle interrégionale. En matière télévisuelle, il souligne l'intention de création d'une web TV régionale, en complément des contenus éditoriaux négociés dans le cadre des contrats d'objectifs et de moyens établis avec les chaînes de TV locales (cf. avis sur la culture). Les mesures relatives à la professionnalisation de la production de programmes en langue occitane, marquées notamment par la création d'un fonds d'aide à la production, est également appréciable.
- Le CESER approuve les mesures visant au développement des usages de l'occitan dans la vie sociale, aussi bien dans les services publics (dont formation des agents du Conseil régional, communication institutionnelle, signalétique dans les gares et lycées) que dans certains secteurs d'activité économique. Sur ce dernier point, il souligne l'opportunité d'une valorisation touristique des langues et cultures régionales, rappelant en cela l'une des préconisations formulées dans l'avis de décembre 2005.
- Dans le domaine de la valorisation culturelle, l'assemblée socio-professionnelle insiste sur les enjeux de la diffusion des œuvres produites et/ou écrites en langue occitane, également pris en compte dans le nouveau règlement d'intervention sur les manifestations culturelles. Elle relève avec intérêt le souci d'un soutien accru à la structuration de l'édition en langue occitane et la volonté d'un développement de la collecte et d'une valorisation des fonds patrimoniaux.

AVIS ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le Président,

Luc PABŒUF